

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LA VALLEE DU TIR

Seuil d'alerte


 Communiqué du: **11/04/2017 13h30**

mise à jour :

 Observations: **mardi 11 avril 2017**
Terminé

Dépassement du seuil d'alerte : Alerte rouge

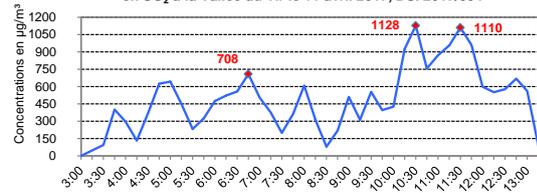
Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre ont été mesurées depuis 3h45.

Le seuil d'alerte, fixé à 500 µg/m³ sur 3 heures consécutives est dépassé à 12h15 avec une valeur de 806 µg/m³ sur la dernière heure.

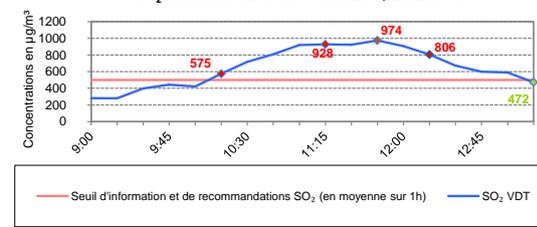
Le dépassement du seuil d'alerte se termine à 13h15 avec une valeur de 472 µg/m³ en moyenne sur une heure, les concentrations mesurées restant toutefois au dessus du seuil d'information.

Zones concernées	Vallée du Tir - quartier situé à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	575 µg/m ³ en moyenne de 09h15 à 10h15
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	472 µg/m ³ à 13h15
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 3 h consécutives)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	974 µg/m ³ en moyenne de 10h45 à 11h45
Moyenne journalière	/

Moyennes quart-heures des concentrations en SO₂ à la Vallée du Tir le 11 avril 2017, DSI 2017/004



Moyennes horaires glissantes sur 15 min des concentrations en SO₂ à la Vallée du Tir le 11 avril 2017, DSI 2017/004



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents forts de 17 à 20 kt (rafales entre 30 et 42 kt) sont orientés de secteurs nord/nord-ouest à nord-ouest depuis 2h00 ce matin.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo était déjà alimentée en fioul à très basse teneur en soufre (TBTS) le 10 avril à 16h58.

Pour mémoire, le **seuil d'alerte** pour le SO₂ est de **500 µg/m³ en moyenne horaire, sur 3h consécutives**

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de toute la population (ou un risque de dégradation de l'environnement) à partir duquel des mesures d'urgence et d'information du public doivent être prises".

Recommandations en cas de Seuil d'alerte dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements indispensables, cependant il est conseillé d'éviter les activités sportives en extérieur, surtout pour les enfants. Dans la mesure du possible, les compétitions sportives en extérieur doivent être reportées.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion: adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂, en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure